



Genève, le 16 septembre 2026

Le Conseil d'Etat

3723-2026

Département fédéral de l'économie de la
formation et de la recherche (DFER)
Monsieur Guy Parmelin
Président de la Confédération
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Par courriel :
wp-sekretariat@seco.admin.ch

Concerne : consultation relative à la révision totale de trois ordonnances relatives à la loi fédérale sur les cartels (LCart)

Monsieur le Président,

Nous nous référons à votre courrier du 27 mai 2026 par lequel vous nous avez invités à prendre position sur la révision totale de trois ordonnances relatives à la loi sur les cartels (LCart) et vous remercions d'avoir sollicité l'avis de notre Conseil.

Notre Conseil soutient le projet, dans la continuité des positions favorables qu'il a exprimées sur la révision de la loi. Il salue en particulier la modernisation du contrôle des concentrations par l'introduction du test SIEC, qui aligne la Suisse sur la pratique internationale, ainsi que la prise en considération des dommages-intérêts dans le calcul des sanctions et la reconnaissance de la défense fondée sur la conformité, qui renforcent la prévention des infractions au droit de la concurrence.

Nous relevons toutefois que les critères permettant la prise en compte d'un programme de conformité demeurent largement qualitatifs et invite à considérer la possibilité d'en préciser les modalités, afin de garantir la sécurité juridique, ainsi qu'une application uniforme et prévisible pour les entreprises.

En vous réitérant nos remerciements pour votre consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le vice-chancelier :



Patrick Ferraris

La présidente :



Anne Hiltbold